

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le premier octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT (arrivé à 21h30), Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSE, Sophie BÉGASSE, Guéric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :

Absents : Cyrille MOREL

Marina LEBOSSE est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Date affichage convocation : 21 septembre 2026

Délibération n° 58_2026

CHEMIN DE LA SIONNIÈRE

Elargissement du carrefour de la voie communale n°1 avec la voie qui longe la parcelle AN 13

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'aménager le carrefour de la voie communale n°1 avec la voie qui longe la parcelle AN 13.

Cet aménagement suppose l'achat de 25 m2 de terrain sur la parcelle AN 13 appartenant au CCAS de Maen Roch. Le devis de Geomat pour le bornage s'élève à 1 096,80 € HT. A cela s'ajoute le coût du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire :

- à signer le devis avec Geomat pour la somme de 1 096,80 € HT ;
- à acheter le terrain sur un prix fixé entre 0,50 € et 1 € ; il est entendu que les frais d'acte notariés et autres seront à la charge de la commune ;
- à engager les travaux avec le syndicat de voirie Fougères nord ;
- à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

A Le Loroux, le 6 octobre 2026

Le Maire
Christian LEFEUVRE,